

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Vous voudrez bien, sans doute, nous expliquer comment les meuniers sont protégés par votre arrangement.

Sir JOHN A. MACDONALD: Ils sont protégés par l'imposition d'un droit de 50 centins sur chaque baril de farine américaine importée.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Et de 67 centins sur le blé avec lequel est fabriquée cette farine.

Sir JOHN A. MACDONALD: Le meunier canadien a aussi l'avantage d'être sur les lieux, ou à proximité du consommateur canadien. Toutefois, je ne suis pas prêt à dire qu'il n'y ait pas une anomalie, et, après une autre saison, lorsque nous aurons quelques huit mois de plus d'expérience, nous serons plus en état de fixer cette partie du tarif sur une base permanente.

L'honorable député d'York-Nord (M. Mulock) nous a aussi parlé de la question des Jésuites. Je ne crois pas avec lui qu'il faille, lorsqu'une question constitutionnelle est soulevée, la soumettre invariablement au comité judiciaire du conseil privé.

Ce recours au conseil privé ne doit avoir lieu que lorsque les plus grands doutes planent sur les questions, ou dans des circonstances d'un caractère très particulier. Je crois que le parlement du Canada doit se prononcer en premier lieu sur toutes nos questions constitutionnelles. Mais après l'éclatante décision donnée par la chambre—et je crois que l'honorable député a voté avec la majorité—en faveur de la constitutionnalité du bill des Jésuites, le gouvernement manquerait certainement de respect envers la chambre s'il ne s'inclinait pas devant sa décision.

Pour ce qui regarde les mesures à prendre pour faire juger cette question par un autre tribunal, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de les discuter ici, parce que je vois dans les journaux que ceux qui sont d'avis que la législation de la province de Québec, relative aux biens des Jésuites, est inconstitutionnelle, vont prendre ces mesures pour obtenir une décision définitive.

Ils mèneront, je n'en ai aucun doute, leur projet jusqu'au bout, et nous obtiendrons ainsi cette décision sans que le gouvernement, en intervenant, se mette en opposition avec l'opinion, formellement exprimée, d'une écrasante majorité des représentants du peuple.

M. MITCHELL: Deux ou trois points très importants ressortent de cette discussion intéressante. D'abord, l'honorable premier ministre m'a convaincu qu'il est disposé à proposer, l'année prochaine, une loi remaniant cette partie du tarif, qui, d'après certains honorables députés, est différentielle. Il s'agit de la protection accordée aux meuniers au moyen de l'imposition de 67 centins sur chaque minot de blé. L'honorable premier ministre a déclaré que ce tarif a été accepté par le représentant des meuniers, M. T. N. Gibbs, un honorable monsieur, qui est bien informé, et qui est capable de donner une opinion exacte sur l'imposition proportionnelle à établir sur la farine et le blé. Si l'honorable premier ministre veut dire qu'il est disposé à augmenter l'impôt sur la farine, je lui dirai de suite, ici, que le peuple des provinces maritimes n'est pas également disposé à accepter cette taxation additionnelle sur sa nourriture, et j'espère que, si un changement est fait, ce sera une réduction du droit sur le blé. L'honorable premier ministre a insinué qu'il convoquerait la chambre au commencement de janvier prochain. Il y a même quelques rumeurs annonçant que nous aurons six sessions dans le présent parlement; et si nous lisons entre les lignes du discours de l'honorable premier ministre, nous voyons que ces rumeurs ont quelque fondement. Le premier ministre n'est pas le seul qui n'aime pas à retourner devant l'électorat. Je ne l'aime pas davantage, et c'est pourquoi ces rumeurs ont quelque chose de consolant. L'honorable premier ministre voudra peut-être nous dire si elles sont fondées ou non.

Sir JOHN A. MACDONALD.

Sir JOHN A. MACDONALD: Je dirai maintenant que l'attention du gouvernement a été appelée sur cette question, et elle recevra toute la considération qu'elle mérite.

M. MITCHELL: Afin de retenir votre position dans le cabinet.

M. MULOCK: Je crois devoir rectifier mon assertion relativement à la quantité de lard importée, et sur laquelle le ministre des douanes a bien voulu appeler mon attention: Je n'avais pas remarqué, au milieu de la liste des farines, une entrée pour le bœuf; en déduisant cette quantité de bœuf, il reste 13,000,000 de livres de lard importées. Je ne voudrais pas que l'honorable premier ministre fût sous l'impression que mes observations sur le lard importé ont pour objet de créer de l'embarras aux marchands de bois. J'ai parlé en faveur des producteurs.

Sir JOHN A. MACDONALD: Je propose que la chambre, lorsqu'elle s'ajournera, reste ajournée jusqu'à demain à 11 heures a.m.

La motion est adoptée.

Sir JOHN A. MACDONALD: Je propose l'ajournement de la chambre.

La motion est adoptée, et la chambre s'ajourne à 5 heures 15 minutes p.m.

## CHAMBRE DES COMMUNES.

JEUDI, 2 mai 1889.

La séance s'ouvre à onze heures.

PRIÈRE.

### LIGNE COURTE.

M. JONES (Halifax): Je voudrais savoir du chef provisoire du gouvernement, s'il a quelques explications à donner à la chambre relativement à la ligne courte, vu que le bill concernant cette ligne a été rejeté, hier au soir, par le sénat. Le pays est naturellement intéressé à savoir aussitôt que possible quelle ligne de conduite le gouvernement se propose d'adopter relativement à cette entreprise.

Sir HECTOR LANGEVIN: Le rejet dont parle l'honorable préopinant n'a eu lieu qu'hier au soir, et il ne saurait s'attendre à ce que le gouvernement fût prêt à lui donner une réponse maintenant. Cette affaire, comme toutes les autres affaires de ce genre, sera prise en considération par le conseil aussitôt qu'il le pourra, et, comme l'honorable député le sait, le conseil, depuis sa séance d'hier, n'a pas encore eu le temps de s'occuper de la question. L'honorable député doit se résigner à attendre quelque temps encore avant d'avoir une réponse.

M. JONES (Halifax): Il paraît être généralement compris que ce résultat n'a pas été entièrement une surprise pour le gouvernement, et c'est pourquoi je croyais que l'honorable ministre serait en état de nous dire quelles sont les intentions du gouvernement à ce sujet.

Sir HECTOR LANGEVIN: Le gouvernement ne pouvait savoir ce que les membres du sénat avait l'intention de faire. Les honorables sénateurs sont aussi libres que nous le sommes dans les communes, et ils n'ont fait qu'exercer librement leur jugement.

M. JONES (Halifax): Pour la première fois.

Sir HECTOR LANGEVIN: Bien que lourde décision puisse n'être pas agréable au gouvernement, néanmoins, ils constituent une branche indépendante du parlement, et ils ont pris la position qu'ils ont jugé à propos de prendre, croyant, sans doute, servir les intérêts du pays. Mais les communes par une grande majorité ont exprimé une opinion contraire,